

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21-02

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 15 Janvier 2021**

OBJET : Vote de la Décision Modificative n°1 – 2020 du Budget Annexe CFME -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 Janvier, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. DM n°1 – 2020 du Budget Principal
2. DM n°1 – 2020 du Budget CFME
3. Adaptation du cadre budgétaire 2020
4. Capital Décès de Madame Marylène LECHERTIER
5. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – Messieurs D. LOUIS-REGIS – F. LORDINOT - F. CATHERINE - L. BOUTRIN –

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr J-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) –Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) – Mr E. JULAT(Schœlcher) – Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (QAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr R. BRITHMER – Mme K. BERNABE et Mr D. ZOBDA à Mr Félix CATHERINE –

Mr L. ADENET à Mr L. BOUTRIN -

→Communes : Mr C. LARCHER à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr E. JEAN-BAPTISTE à Mr J-L GUIZONNE – Mr C. OCCOLIER à Mme K. SALIBER –

Membres titulaires absents

→CTM : Mme C. BAURAS -

→Communes : – Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr A. BIRON (Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) –

Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) -

→Communautés : Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres absents excusés :

→CTM : Mme M. PLANTIN - Mrs G. COUTURIER - R. MARTINE – B. BIROTA -

→Communes : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe) – E. GABRIEL(Marin) - M-A APOCALE(Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH(Sainte-Luce) – Mr C. PALIN(Trinité)

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;
- Vu** l'extrait de délibération n° 20-22 du 20 mai 2020 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2020 pour le Budget Annexe CFME.

Considérant que le Budget 2020 nécessite des ajustements, il convient de proposer une Décision Modificative,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical

Article 1

Adopte la Décision Modificative du Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2020. La Décision Modificative a été votée par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après.

Budget Annexe CFME	BP 2020	DM1 - 2020	BP + DM1 2020
Fonctionnement	1 666 544,00 €	- 613 043,00 €	1 053 501,00 €
Investissement	137 076,00 €	- 14 999,39 €	122 076,61 €
Total	1 803 620,00 €	- 628 042,39 €	1 175 577,61 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer cette Décision Modificative et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Le Trésorier de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

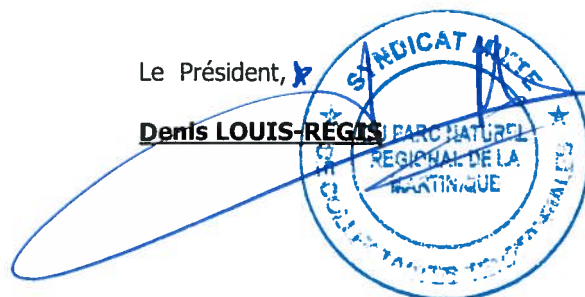
La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 15 janvier 2021

Le Président, *

Denis LOUIS-RÉGIS



DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2020

BUDGET ANNEXE CFME

I.	MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT	4
A.	ACI « ECONOMIE CIRCULAIRE » DU 06/01/2020 AU 31/12/2020	4
B.	ACI « SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES DU 20/07/2020 AU 31/12/2020	4
C.	ACI « SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES » DU 07/09/2020 AU 31/12/2020	5
D.	PLAN DE FINANCEMENT - CHANTIER TERRITORIAL D'AMENAGEMENT ET DE FLEURISSEMENT DES CENTRES BOURGS DES COMMUNES DU TERRITOIRE DU PNRM.....	5
II.	SUPPRESSION DE L'ACI « AMENAGEMENT PAYSAGER PARC DES FLORALIES » ;	5
III.	MONTANT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 – 2020 ET EQUILIBRE FINANCIER	6

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2020

Par délibération n° 20-22 en date du 20 mai 2020, le Budget Primitif du Budget Annexe CFME a été voté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe CFME	BP 2020	BP 2020
Fonctionnement	1 666 544,00 €	1 666 544,00 €
Investissement	137 076,00 €	137 076,00 €
Total	1 803 620,00 €	1 803 620,00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	408 862,84 €	408 862,84 €
Sauvegarde espèces végétales	456 974,76 €	456 974,76 €
Sauvegarde espèces animales	390 986,04 €	390 986,04 €
Aménagements paysagers Floralies	349 029,22 €	349 029,22 €
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	46 631,14 €	46 631,14 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €
Total	1 666 544,00 €	1 666 544,00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	20 000,00 €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	20 000,00 €	20 000,00 €
Aménagements paysagers Floralies	34 584,00 €	34 584,00 €
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	28 432,00 €	28 432,00 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €
Total	137 076,00 €	137 076,00 €

Total Inscriptions Budgétaires	1 803 620,00 €	1 803 620,00 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

La décision modificative n° 1 permettra de :

- ✓ Mettre à jour les plans de financement des différents Ateliers de Chantier d'Insertion ;
- ✓ Créer le Chantier territorial de fleurissement des Centres Bourg des communes ;
- ✓ Supprimer l'ACI « Aménagement Paysager Parc des Floraliés » ;
- ✓ Ajuster les lignes budgétaires en fonction des réalisations au 30/11/2020 et des engagements en cours ;
- ✓ Suppression du reversement au Budget Principal des charges communes pour un montant de 33 255.78 €. La section de fonctionnement restant fragile.

I. Mise à jour des plans de financement

A. ACI « Economie circulaire » du 06/01/2020 au 31/12/2020

FONCTIONNEMENT			
ORGANISME	NATURE	MONTANT	Imp. article
ETAT / ASP	Aides aux postes 2020 – ACI 972190117 A1 M1	210 337,89 €	6419
ETAT/ FDI	Fond Départemental d'Insertion	10 500,00 €	74718
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	38 500,00 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	98 877,33 €	7477
TOTAL		358 215,22 €	

B. ACI « Sauvegarde de la Biodiversité et gestion des espèces végétales invasives du 20/07/2020 au 31/12/2020

FONCTIONNEMENT			
ORGANISME	NATURE	MONTANT	Imp. article
ETAT / ASP	Aides aux postes 2020 – ACI 972200043 A0 M0	105 168,96 €	6419
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	21 690,84 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	93 539,95 €	7477
TOTAL		220 399,75 €	

**C. ACI «Sauvegarde de la Biodiversité et gestion des espèces animales invasives»
du 07/09/2020 au 31/12/2020**

FONCTIONNEMENT			
ORGANISME	NATURE	MONTANT	Imp. article
ETAT / ASP	Aides aux postes 2020 – ACI 972200044 A0 M0	70 112,64 €	6419
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	36 872,72 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	128 463,95 €	7477
TOTAL		235 449,31 €	

**D. Plan de financement - Chantier territorial d'aménagement et de fleurissement
des centres bourgs des Communes du territoire du PNRM du 01/12/2020 au
31/12/2021**

FONCTIONNEMENT			
ORGANISME	NATURE	MONTANT	Imp. article
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	34 541,16 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	103 623,51 €	7477
TOTAL		138 164,67 €	

II. Suppression de l'ACI « Aménagement Paysager Parc des Floralies » ;

Suite à la 4ème édition des floralies internationales de la Martinique en décembre 2019, il était prévu de mettre en place un chantier d'insertion pour poursuivre l'embellissement du parc des Trois-Ilets en y associant une ligne conductrice d'aménagement et de fleurissement.

L'ACI devant démarrer en juin 2020 n'a pas pu être mis en place.

III. Montant de la Décision Modificative n° 1 – 2020 et Equilibre financier

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2020	DM1 2020	BP + DM1 2020	BP 2020	DM1 2020	BP + DM1 2020
Economie Circulaire	408 862,84 €	45 816,07 €	454 678,91 €	408 862,84 €	45 816,07 €	454 678,91 €
Sauvegarde espèces végétales	456 974,76 €	- 194 303,59 €	262 671,17 €	456 974,76 €	- 194 303,59 €	262 671,17 €
Sauvegarde espèces animales	390 986,04 €	- 146 350,84 €	244 635,20 €	390 986,04 €	- 146 350,84 €	244 635,20 €
Aménagements paysagers Floralies	349 029,22 €	- 349 029,22 €	- €	349 029,22 €	- 349 029,22 €	- €
Fleurissement Centre Bourg		29 999,16 €	29 999,16 €		29 999,16 €	29 999,16 €
Savoir-faire	3 227,00 €	- €	3 227,00 €	3 227,00 €	- €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	- €	2 295,00 €	2 295,00 €	- €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	46 631,14 €	825,42 €	47 456,56 €	46 631,14 €	825,42 €	47 456,56 €
Littoral	8 538,00 €	- €	8 538,00 €	8 538,00 €	- €	8 538,00 €
Total	1 666 544,00 €	- 613 043,00 €	1 053 501,00 €	1 666 544,00 €	- 613 043,00 €	1 053 501,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2020	DM1 2020	BP + DM1 2020	BP 2020	DM1 2020	BP + DM1 2020
Economie Circulaire	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Aménagements paysagers Floralies	34 584,00 €	- 34 584,00 €	- €	34 584,00 €	- 34 584,00 €	- €
Fleurissement Centre Bourg		19 584,61 €	19 584,61 €		19 584,61 €	19 584,61 €
Savoir-faire	3 227,00 €	- €	3 227,00 €	3 227,00 €	- €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	- €	2 295,00 €	2 295,00 €	- €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	28 432,00 €	- €	28 432,00 €	28 432,00 €	- €	28 432,00 €
Littoral	8 538,00 €	- €	8 538,00 €	8 538,00 €	- €	8 538,00 €
Total	137 076,00 €	- 14 999,39 €	122 076,61 €	137 076,00 €	- 14 999,39 €	122 076,61 €

	1 803 620,00 €	- 628 042,39 €	1 175 577,61 €	1 803 620,00 €	- 628 042,39 €	1 175 577,61 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Budget Annexe CFME	BP 2020	DM1 - 2020	BP + DM1 2020
Fonctionnement	1 666 544,00 €	- 613 043,00 €	1 053 501,00 €
Investissement	137 076,00 €	- 14 999,39 €	122 076,61 €
Total	1 803 620,00 €	- 628 042,39 €	1 175 577,61 €

En fonctionnement la Décision Modificative n° 1-2020 entraîne une diminution des crédits de budgétaires de 613 043.00 € (en partie liée à la suppression de l'ACI Aménagement du Parc des Floralies).

La section d'investissement subit une baisse de 14 999.39 €.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Le Président

Denis LOUIS-RÉGIS

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	28
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	29

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	30
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	31
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	32
B1.6 - Etat des engagements reçus	33
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	34
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	35

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	38
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	39

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	40
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNRM BUDGET ANNEXE CFME	DM 2020
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
	T		
	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-613 043,00	-613 043,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-613 043,00	-613 043,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
	T		
	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-14 999,39	-14 999,39
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-14 999,39	-14 999,39

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		-628 042,39	-628 042,39
----------------------------	--	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	372 052,00	0,00	-18 702,27	-18 702,27	353 349,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 129 908,26	0,00	-534 048,79	-534 048,79	595 859,47
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 295,78	0,00	-33 265,78	-33 265,78	30,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 535 256,04	0,00	-586 016,84	-586 016,84	949 239,20
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	33 255,96	0,00	0,00	0,00	33 255,96
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	55 540,00		-27 026,16	-27 026,16	28 513,84
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 624 052,00	0,00	-613 043,00	-613 043,00	1 011 009,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 885,00		0,00	0,00	6 885,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	35 607,00		0,00	0,00	35 607,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		42 492,00		0,00	0,00	42 492,00
TOTAL		1 666 544,00	0,00	-613 043,00	-613 043,00	1 053 501,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 053 501,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	448 262,52	0,00	-62 643,42	-62 643,42	385 619,10
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 008 831,45	0,00	-550 387,90	-550 387,90	458 443,55
75	Autres produits de gestion courante	40,00	0,00	-11,68	-11,68	28,32
Total des recettes de gestion courante		1 457 133,97	0,00	-613 043,00	-613 043,00	844 090,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 457 133,97	0,00	-613 043,00	-613 043,00	844 090,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
TOTAL		1 465 671,97	0,00	-613 043,00	-613 043,00	852 628,97

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	200 872,03
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 053 501,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	33 954,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	128 538,00	0,00	-14 999,39	-14 999,39	113 538,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	128 538,00	0,00	-14 999,39	-14 999,39	113 538,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	128 538,00	0,00	-14 999,39	-14 999,39	113 538,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
	TOTAL	137 076,00	0,00	-14 999,39	-14 999,39	122 076,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	122 076,61
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 999,39	0,00	-14 999,39	-14 999,39	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 999,39	0,00	-14 999,39	-14 999,39	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 999,39	0,00	-14 999,39	-14 999,39	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 885,00		0,00	0,00	6 885,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 607,00		0,00	0,00	35 607,00

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2020

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		42 492,00		0,00	0,00	42 492,00
TOTAL		57 491,39	0,00	-14 999,39	-14 999,39	42 492,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		79 584,61
--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		122 076,61
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	33 954,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-18 702,27		-18 702,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	-534 048,79		-534 048,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-33 265,78		-33 265,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-27 026,16		-27 026,16
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-613 043,00	0,00	-613 043,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-613 043,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-14 999,39	0,00	-14 999,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-14 999,39	0,00	-14 999,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-14 999,39
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	-62 643,42		-62 643,42
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-550 387,90		-550 387,90
75	Autres produits de gestion courante	-11,68	0,00	-11,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	-613 043,00	0,00	-613 043,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-613 043,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-14 999,39	0,00	-14 999,39
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	-14 999,39	0,00	-14 999,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-14 999,39
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	372 052,00	-18 702,27	-18 702,27
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	200,00	200,00
60636	Vêtements de travail	23 442,46	2 138,78	2 138,78
6068	Autres matières et fournitures	74 467,19	-53 900,20	-53 900,20
611	Contrats de prestations de services	10 416,00	68 935,00	68 935,00
6135	Locations mobilières	27 779,63	-22 392,93	-22 392,93
617	Etudes et recherches	0,00	35 588,00	35 588,00
6184	Versements à des organismes de formation	183 905,52	-38 757,19	-38 757,19
6228	Divers	28 000,00	5 999,16	5 999,16
6238	Divers	0,00	1 200,00	1 200,00
6247	Transports collectifs	17 000,00	-12 500,00	-12 500,00
6248	Divers	868,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	6 173,20	-5 692,89	-5 692,89
6262	Frais de télécommunications	0,00	480,00	480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 129 908,26	-534 048,79	-534 048,79
6331	Versement de transport	3 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	42 000,00	-37 000,00	-37 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	45 000,00	-5 000,00	-5 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	900,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	180 598,26	-91 346,50	-91 346,50
64168	Autres emplois d'insertion	622 158,62	-309 228,19	-309 228,19
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 000,00	-14 000,00	-14 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 334,38	-20 894,38	-20 894,38
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 000,00	-13 000,00	-13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 557,00	-5 839,00	-5 839,00
6478	Autres charges sociales diverses	63 360,00	-37 740,72	-37 740,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 295,78	-33 265,78	-33 265,78
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	33 255,78	-33 255,78	-33 255,78
65888	Autres	40,00	-10,00	-10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 535 256,04	-586 016,84	-586 016,84
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	33 255,96	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	33 255,96	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	55 540,00	-27 026,16	-27 026,16
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 624 052,00	-613 043,00	-613 043,00
023	Virement à la section d'investissement	6 885,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	35 607,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	35 607,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		42 492,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 666 544,00	-613 043,00	-613 043,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-613 043,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2020

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	448 262,52	-62 643,42	-62 643,42
6419	Remboursements rémunérations personnel	448 262,52	-62 643,42	-62 643,42
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 008 831,45	-550 387,90	-550 387,90
74718	Autres participations Etat	0,00	10 500,00	10 500,00
7472	Participat° Régions	326 535,58	-199 472,86	-199 472,86
7477	Participat° Budget communautaire et FS	682 295,87	-361 415,04	-361 415,04
75	Autres produits de gestion courante	40,00	-11,68	-11,68
7588	Autres produits div. de gestion courante	40,00	-11,68	-11,68
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 457 133,97	-613 043,00	-613 043,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 457 133,97	-613 043,00	-613 043,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 538,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 538,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 538,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 465 671,97	-613 043,00	-613 043,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-613 043,00
--	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	128 538,00	-14 999,39	-14 999,39
2182	Matériel de transport	0,00	9 584,61	9 584,61
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	128 538,00	-39 584,00	-39 584,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		128 538,00	-14 999,39	-14 999,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		128 538,00	-14 999,39	-14 999,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	8 538,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 538,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	8 538,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 538,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		137 076,00	-14 999,39	-14 999,39

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-14 999,39
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 999,39	-14 999,39	-14 999,39
1312	Subv. transf. Régions	9 999,39	-9 999,39	-9 999,39
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 999,39	-14 999,39	-14 999,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		14 999,39	-14 999,39	-14 999,39
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 885,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	35 607,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	771,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 165,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	324,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	32 347,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		42 492,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		42 492,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		57 491,39	-14 999,39	-14 999,39

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-14 999,39
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	113 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 539
- Equipements municipaux (2)		113 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 539
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											8 538
Total dépenses de l'exercice	0	122 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 077
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	122 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 077
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	35 283	7 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 492
RAR N-1 et reports	0	79 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 665
Total cumulé recettes d'investissement	35 283	86 794	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 077

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	35 607	1 017 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 053 501
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	35 607	1 017 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 053 501
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	852 629	0	0	0	0	0	0	0	0	0	852 629
RAR N-1 et reports	0	200 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 872
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	1 053 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 053 501

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques.	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses Investissement	0	122 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 077
	Dépenses réelles	0	113 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 539
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison - affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	113 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 539
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes Investissement	35 283	7 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 492
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	35 283	7 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 492
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	6 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 885
040	Opérat* ordre transfert entre sections	35 283	324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 607
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	35 607	1 017 894	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 053 501
	Dépenses réelles	0	1 011 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 011 009
011	Charges à caractère général	0	353 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353 350
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	595 859	0	0	0	0	0	0	0	0	0	595 859
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	28 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 514
65	Autres charges de gestion courante	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	33 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 256
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	35 607	6 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 492
023	Virement à la section d'investissement	0	6 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 885
042	Opérat* ordre transfert entre sections	35 607	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 607
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0	852 629	0	0	0	0	0	0	0	0	0	852 629
	Recettes réelles	0	844 091	0	0	0	0	0	0	0	0	0	844 091
013	Atténuations de charges	0	385 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385 619
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	458 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	458 444
75	Autres produits de gestion courante	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	Délibération n°19-22 du 9 avril 2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, modifications et révisions documents urbanisme	10	09/04/2019
	Logiciels bureautiques	2	09/04/2019
	Logiciels applicatifs, progiciels	5	09/04/2019
	Frais d'études	5	09/04/2019
	Frais d'insertion	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériels - études	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	30	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Projet d'infrastructures d'intérêt national	40	09/04/2019
	Autres immobilisations incorporelles	2	09/04/2019
	Plantations	20	09/04/2019
	Immeubles productifs de revenus	50	09/04/2019
	Installations, matériel et outillage technique, autres	6	09/04/2019
	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/04/2019
	Matériel de transport - véhicule de plus de 3.5 tonnes, camion, remporques, tracteur	10	09/04/2019
	Matériel de transport - voitures	10	09/04/2019
	Matériel de transport - bateau, scooter des mers	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, serveurs, écrans	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et informatique électrique ou électronique : télécopieur, photocopieur...	10	09/04/2019
	Mobilier	10	09/04/2019
	Cheptel	10	09/04/2019
	Autres immobilisations corporelles	5	09/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 8 538,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 538,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 538,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 538,00	0,00	0,00	8 538,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 42 492,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		42 492,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28181	Installations générales, aménagt divers	771,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 165,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	324,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	32 347,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat ^o immobilisations			
39...	Prov. dépréciat ^o des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	6 885,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	42 492,00	0,00	79 584,61	0,00	122 076,61

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 8 538,00
Ressources propres disponibles	VIII 122 076,61
Solde	IX = VIII – IV (5) 113 538,61

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L 1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses
		0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 un agent à temps partiel (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 53
 Nombre de membres présents : 26 + 7 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 1

VOTES :

Pour : 31
 Contre : -
 Abstentions : -

Date de convocation : 7 janvier 2021



Présenté par (1), le Président, Denis Louis-Regis
 A, le 15 janvier 2021
 Fort de France

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 15 janvier 2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AJOUPA-BOUILLON - BESUBE Lydia	
ANSES D ARLET - LARCHER Christian	Procuration Président
BASSE-POINTE - ALAMELU Albert	
BELLEFONTAINE - AMABLE Christophe	
CACEM - CLEMENTE Luc	
CAESM - BEAUNOL Jean-François	
CAP NORD - MONSTIN Norbert	
CARBET - MONSTIN Gérard	
CASE-PILOTE - BIRON Alex	
CTM - ADENET Lucien	
CTM - BAURAS Christiane	
CTM - BERNABE Kora	
CTM - BIROTA Belfort	
CTM - BOUTRIN Louis	
CTM - CATHERINE Félix	
CTM - COUTURIER Gilbert	
CTM - DULYS-PETIT Jenny	
CTM - LESDEMA Marie-Line	
CTM - LORDINOT Fred	
CTM - LOUIS-REGIS Denis	
CTM - MARTINE Raphaël	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
CTM - MENCE Charles -André		
CTM - PLANTIN Maryse		
CTM - TOUL Marie-France		
CTM - ZOBDA David		
DIAMANT - MONFORT Jean		
DUCOS - De LEPINE Désir		
FONDS-SAINT-DENIS - JEAN-BAPTISTE Etienne		
FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc		
FRANCOIS - DOMERGUE Joël		
GRAND-RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc		
GROS-MORNE - TABAR Jonathan		
LAMENTIN - DOULIN David		
LORRAIN - THALMENSY Sylvain		
MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles		
MARIGOT - MICHALON Max		
MARIN - GABRIEL Emile		
MORNE-ROUGE - BRITHMER Ronald		
MORNE-VERT - SALIBER Karine		
PRECHEUR - CYRILLE Charles		
RIVIERE-PILOTE - GLONDU Georges		
RIVIERE-SALEE - SAINTE ROSE FRANCHINE Alex		
ROBERT - DULYMBOIS Robert		
SAINT-ESPRIT - APOCALE Marie-Annick		
SAINT-JOSPEH - LAMIN Marie-Josée		
SAINT-PIERRE - GOBALSAMY Mickaël		
SAINTE-ANNE - SAINT-CYR Christophe		
SAINTE-LUCE - ELISABETH Jimmy		
SAINTE-MARIE - BAZABAS Jocelyne		
SCHOELCHER - JULTAT Eric		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TRINITE - PALIN Christian	
TROIS-ILETS - BARDOUX Bénédicte	
VAUCLIN - OCCOLIER Ludovic	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .